

Master 2 Droit international et Droit européen
Parcours : Droit et régulation des marchés internationaux
Modalités de contrôle des connaissances
2022-2027

Article 1er – Organisation des enseignements

Le Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX se déroule sur deux semestres, chacun des semestres étant composé des unités d'enseignement suivantes :

SEMESTRE 3

UE.31 : Enseignements fondamentaux I (60h/cm)

UE.311 Les acteurs des affaires internationales (20h/cm)

UE.312 Les marchés internationaux (20h/cm)

UE.313 Les contrats internationaux (20h/cm)

UE.32 : Enseignements complémentaires I (50h/td)

UE.321 Anglais juridique I (15h/td)

UE.322 Culture juridique fondamentale I (20h/td)

UE.323 Culture économique fondamentale I (15h/td)

UE.33 : Enseignements techniques I (25h/td)

UE.331 Initiation à la recherche documentaire (10h/td)

UE.332 Méthodologie du mémoire (5h/td)

UE.333 Rapport de séminaire collectif (10h/td)

SEMESTRE 4

UE.41 : Enseignements fondamentaux II (60h/cm)

UE.411 Le contentieux international (20h/cm)

UE.412 La concurrence dans la sphère internationale (20h/cm)

UE.413 Le droit international des investissements (20h/cm)

UE.42 : Enseignements complémentaires II (50h/td)

UE.421 Anglais juridique II (15h/td)

UE.422 Culture juridique fondamentale II (20h/td)

UE.423 Culture économique fondamentale II (15h/td)

☑ UE.43 : Enseignements techniques II (25h/td)

UE.431 Valorisation de la recherche, marketing rh (15h/td)

UE.432 Aide à l'insertion professionnelle des chercheurs (10h/td)

UE.433 Mémoire de recherche individuel ou rapport de stage

Article 2 – Assiduité

L'assiduité à tous les cours et séminaires est obligatoire.

L'étudiant peut, sur justificatif (certificats médicaux, contrats de travail en rapport avec la formation, entretiens en vue de l'obtention d'un stage), être exceptionnellement dispensé d'assiduité à certains cours ou séminaires par les responsables du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

Article 3 – Modalités de contrôle des connaissances**1. Préciser les modalités d'examens**

Unité d'enseignement	Modalités de contrôle des connaissances	Barème	ECTS
SEMESTRE 3			
UE.31 : Enseignements fondamentaux I			
UE.311 Les acteurs des affaires internationales	Contrôle continu	10	2
UE.312 Les marchés internationaux	Contrôle continu	10	2
UE.313 Les contrats internationaux	Contrôle continu	10	2
UE.32 : Enseignements complémentaires I			
UE.321 Anglais juridique I	Contrôle continu	10	2
UE.322 Culture juridique fondamentale I	Contrôle continu	10	2
UE.323 Culture économique fondamentale I	Contrôle continu	10	2
UE.33 : Enseignements techniques I			
UE.331 Initiation à la recherche documentaire	L'étudiant a une note sur la recherche documentaire.	5	2
UE.333 Rapport de séminaire collectif	L'étudiant participe à la réalisation d'un séminaire collectif donnant lieu à la remise d'un travail écrit et à une présentation orale devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.	20	7
SEMESTRE 4			
UE.41 : Enseignements fondamentaux II			
UE.411 Le contentieux international	Contrôle continu	10	2

UE.412 La concurrence dans la sphère internationale	Contrôle continu	10	2
UE.413 Le droit international des investissements	Contrôle continu	10	2
UE.42 : Enseignements complémentaires II			
UE.421 Anglais juridique II	Contrôle continu	10	2
UE.422 Culture juridique fondamentale II	Contrôle continu	10	2
UE.423 Culture économique fondamentale II	Contrôle continu	10	2
UE.43 : Enseignements techniques II			
UE.432 Aide à l'insertion professionnelle des chercheurs	L'étudiant doit remettre un curriculum-vitae et une lettre de motivation.	5	2
UE.433 Mémoire de recherche ou rapport de stage	Soutenance d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage	40	10
EXAMEN TERMINAL			
UE.31 : Enseignements fondamentaux I UE.41 : Enseignements fondamentaux II	Epreuve écrite ou Épreuve d'exposé-discussion	80	15
Total		/300	/60

Les modalités du contrôle continu :

La note de contrôle continu est composée des notes de participations orales et/ou des travaux écrits (séminaires dactylographiés, powerpoints...) et/ou des exercices sur table réalisés dans chaque UE.

Les modalités de l'examen terminal :

L'examen terminal peut être une épreuve écrite ou une épreuve d'exposé-discussion. Les étudiants sont convoqués au plus tard 15 jours avant le début de la session d'examen. La convocation précise la nature de l'épreuve.

L'épreuve écrite est d'une durée de 4 heures.

Cette épreuve est anonyme.

L'épreuve d'exposé-discussion se présente comme suit. Après la préparation d'une heure d'un sujet tiré au sort, l'étudiant se présente devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX pour un exposé et une discussion de 30 minutes au total.

2. Préciser les modalités de validation des UE et de l'année.

Le diplôme de Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX est délivré aux candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, une moyenne générale d'au moins **10 sur 20 soit 150 points sur 300**.

Les mentions du diplôme sont attribuées suivant l'échelle suivante :

- Moyenne d'ensemble au moins égale à 10 sur 20 : Passable
- Moyenne d'ensemble au moins égale à 12 sur 20 : Assez-bien
- Moyenne d'ensemble au moins égale à 14 sur 20 : Bien
- Moyenne d'ensemble au moins égale à 16 sur 20 : Très bien

3. Ajournement et session de rattrapage

Si un étudiant n'a pas obtenu la moyenne générale, il est ajourné.

L'étudiant ajourné lors de la première session d'examen passera une épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session. Cette épreuve consistera en une audition par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX durant laquelle celui-ci pourra poser au candidat toutes questions en rapport avec les unités d'enseignements fondamentaux des UE.31 et UE.41 qui intéressent le Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

La seconde session d'examen ne donne pas lieu à la délivrance d'une mention.

Article 4 – Rapport de stage ou mémoire de recherche

Pour valider le Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX, l'étudiant doit réaliser soit un rapport de stage soit un mémoire de recherche.

Le mémoire de recherche :

L'étudiant peut opter pour un mémoire de recherche sur un thème validé par un membre de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

Ce mémoire de recherche donne lieu à une soutenance devant un jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.

Le rapport de stage :

L'étudiant peut opter pour la réalisation d'un stage d'une durée minimum de 6 semaines qui donnera lieu à un rapport de stage et à une évaluation par des membres de l'équipe pédagogique du Master 2 DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN Parcours DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS INTERNATIONAUX.